



Rapport d'activité 2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

CCAS : UN OUTIL AU SERVICE DE LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'AYTRÉ

Conformément à l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, « le Centre communal d'action sociale est un établissement public administratif communal ou intercommunal. Il est administré par un conseil d'administration présidé par le maire ».

➤ **La composition du conseil d'administration (2020-2026)**

Président : **Tony LOISEL**

6 élus du Conseil Municipal :

Mme Marie Christine MILLAUD, vice-présidente,
Madame Hélène DE SAINT DO
Madame Agnès De BRUYN
Madame Frédérique CONSTANTINI remplacée par Madame Sophie DESPRES
Madame Nadine NIVault
Madame Laetitia BOURDIER

6 Administrateurs nommés par le Maire :

Madame Marie-Claude BRACHE (Familles : UDAF)
Madame Annie GEHAUT (Insertion : centre social)
Monsieur Patrice SEYLER (handicap : IME Océan)
Monsieur Renaud SANCHEZ (Personnes âgées : les Jasmins)
Madame Martine GIRARD (MSA)
Monsieur Edouard FIRMIN (CPTS)

➤ **Le statut**

Le CCAS constitue une personne morale de droit public distinct de la commune, lui conférant ainsi l'autonomie juridique, ainsi que la capacité :

- D'avoir un budget propre voté par le conseil d'administration,
- D'être employeur,
- D'avoir un patrimoine mobilier et immobilier,
- D'agir en justice,
- De souscrire ses propres engagements (conventions, marchés publics...) Son personnel relève du statut de la fonction publique territoriale

➤ Ses missions

Selon l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le CCAS :

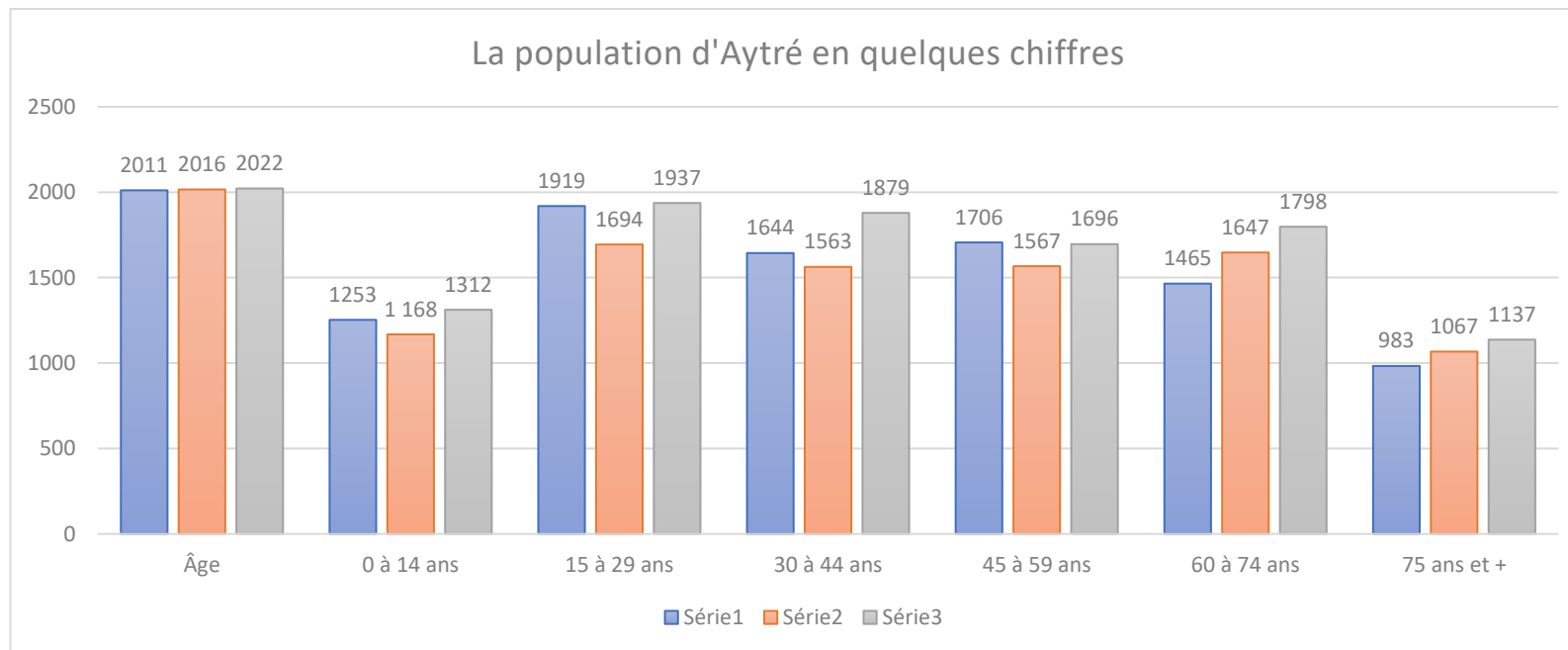
- « anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables »
- « participe à l'instruction des demandes d'aide sociale »
- « participe aux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle »
- « peut créer et gérer directement tout établissement ou service à caractère social ou médico-social ». Dans un contexte marqué par des évolutions démographiques, socio-économiques, sociales et règlementaires, le CCAS est l'outil principal de la politique sociale de la Ville d'Aytré

➤ Le CCAS décline la politique sociale de la Ville Aytré

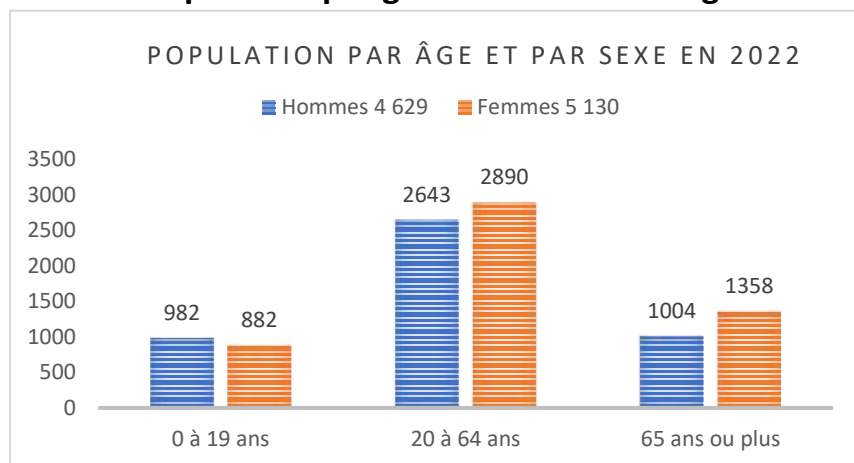
- Agit en faveur et aux côtés des Aytrésiens les plus vulnérables
- Organise les conditions d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation les plus qualitatives possibles
- Favorise l'accès à une offre de services adaptée aux besoins des publics,
- Accompagne les étapes du parcours de vie en personnalisant les réponses
- Développe des actions collectives
- Soutient l'innovation en s'impliquant dans des réseaux institutionnels et associatifs
- Impulse ou participe à des dynamiques partenariales, au service de la solidarité
- Encourage les engagements solidaires et faciliter l'exercice de la citoyenneté

Quelques données sur la population aytrésienne

La population de la ville d'Aytré est passée de 6 197 habitants en 1968 à 9 759 habitants en 2022, soit une évolution de 55 %.



Population par grandes tranches d'âges

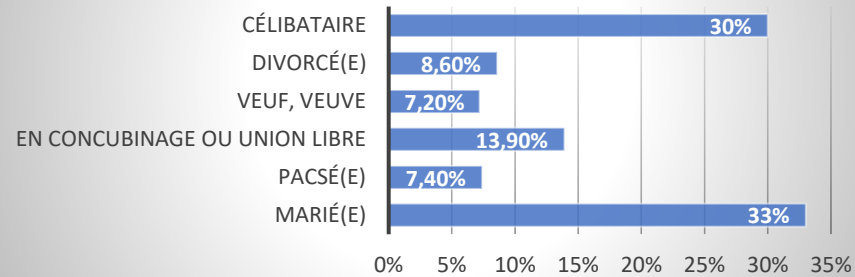


On note un vieillissement global de la population

Source : Insee, Base Tous salariés, fichier Postes au lieu de travail en géographie au 01/01/2025.

Couples – Familles – Ménages en 2022

Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2022



Avec 30%, les personnes seules représentent une part majeure de la population, presque équivalente aux personnes mariées

Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1982

Catégorie de logement	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Résidences principales	2 481	2 806	3 186	3 981	4 432	4 444	5 175
Résidences secondaires et logements occasionnels	76	98	229	351	120	183	264
Logements vacants	96	113	122	237	298	453	405

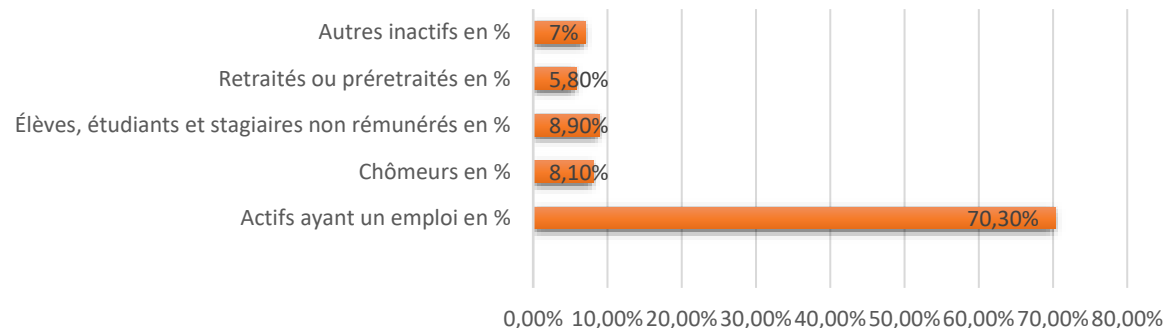
Le nombre de personnes ayant leur résidence principale sur Aytré a doublé entre 1982 et 2022

Le nombre de personnes ayant leur résidence secondaire sur Aytré a triplé entre 1982 et 2022

Le nombre de logements vacants n'a cessé d'augmenter

Source : Insee, Base Tous salariés, fichier Postes au lieu de travail en géographie au 01/01/2025.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité



78,4 % de la population de 15 à 64 ans est active en 2022

Population active de 15 à 64 ans selon le groupe socioprofessionnel actuel ou antérieur

Groupe socioprofessionnel	2011	dont actifs ayant un emploi	2016	dont actifs ayant un emploi	2022	dont actifs ayant un emploi
Ensemble	4 244	3 560	4 115	3 395	4 717	4 236
dont agriculteurs exploitants	16	12	15	15	5	0
dont artisans, commerçants, chefs d'entreprise	280	240	225	210	260	250
dont cadres et professions intellectuelles supérieures	604	552	605	560	876	851
dont professions intermédiaires	1 224	1 072	1 175	1 050	1 397	1 267
dont employés	1 172	956	1 415	1 140	1 257	1 122
dont ouvriers	932	728	655	420	871	746

On note une augmentation des cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi qu'une baisse de la part des ouvriers depuis 2011 dans la population active

Source : Insee, Base Tous salariés, fichier Postes au lieu de travail en géographie au 01/01/2025.

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

Nombre de chômeurs et taux de chômage	2011	2016	2022
Nombre de chômeurs	619	656	495
Taux de chômage en %	14,5	16,4	10,4
Taux de chômage des 15 à 24 ans	25,9	24,8	17,1
Taux de chômage des 25 à 54 ans	13	15,3	9,3
Taux de chômage des 55 à 64 ans	9,7	14,5	8,9

Le taux de chômage diminue avec l'âge :

- Les 15/24 ans sont les plus touchés
- Les 25/54 ans ont un taux intermédiaire, correspondant à la population active
- Les 55/64 ans ont le taux le plus faible, ce qui peut s'expliquer par une meilleure stabilité professionnelle

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) joue un rôle central dans l'accompagnement social au niveau local. C'est un organisme public rattaché à la mairie, chargé d'aider les habitants, en particulier les plus fragiles.

Mission principale

Une mission de proximité

- Met en œuvre la politique sociale de la commune
- Accueille, informe et oriente les habitants
- Répond aux besoins sociaux du territoire

Aides et accompagnement

- Instruit les demandes d'aides légales
- Propose des aides financières ponctuelles
- Soutient les personnes en difficulté

Lutte contre l'exclusion et soutien aux personnes vulnérables

- Accompagne les publics fragiles
- Aide les personnes âgées et handicapées
- Lutte contre l'isolement
- Favorise l'insertion sociale et professionnelle
- Met en place des actions de solidarité

➤ Les ressources financières

Le CCAS dispose d'un budget propre composé principalement de la subvention de la Ville d'Aytré, des organismes partenaires tels que le Département, les caisses de retraite, la CdA de la Rochelle ainsi que des contributions des usagers

Budget réalisé en 2025

Recettes réalisées

Subvention Ville d'Aytré : 463 000 €
 Vente locaux : 200 000 €
 Remboursement AFIPADE : 1350
 Financement PLIE : 5 250
 Atténuations des charges : 28 017,12 €
 Produits des services, du domaine et ventes divers : 200 817.21 €
 Autres produits de gestion courante : 1.60 €

Ressources

Résidents, bénéficiaires,
 Département, caisse de retraite et
 Communauté d'Agglomération (CdA)

Dépenses réalisés

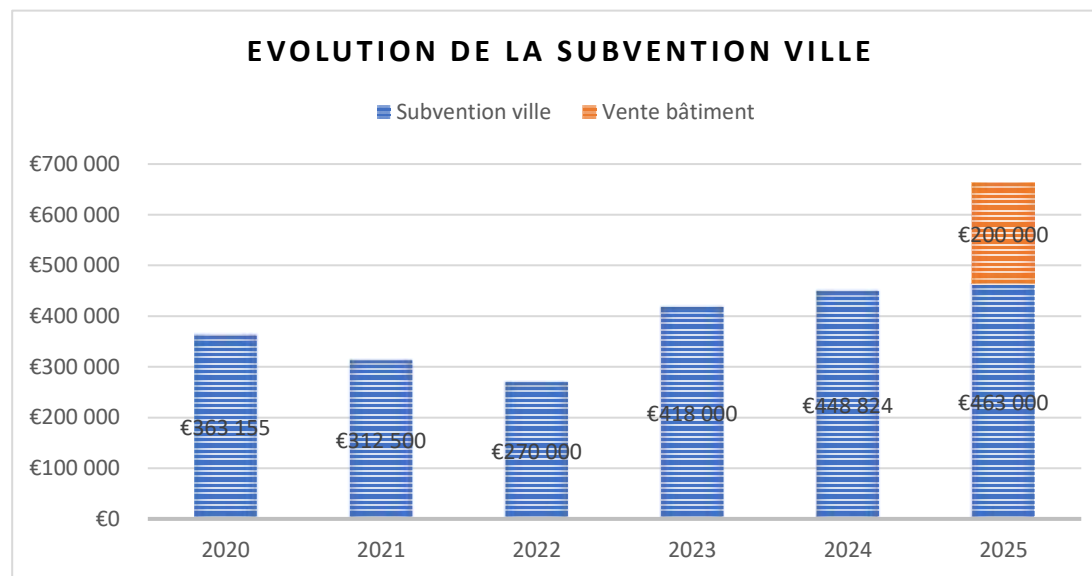
793 168,14 € Report en
 2026 :
 87 902.46 €

Subvention du budget principal aux
 budgets annexes (95 698.47 €) :

- 29 621 ,48 € pour l'épicerie
- 66 076.99 € pour le SAAD

Budgets annexes

- Résidence Autonomie : 352 902,34€
- SAAD: 74 811,38 €
- Epicerie sociale 67 900,51 €

**Fonctionnement**

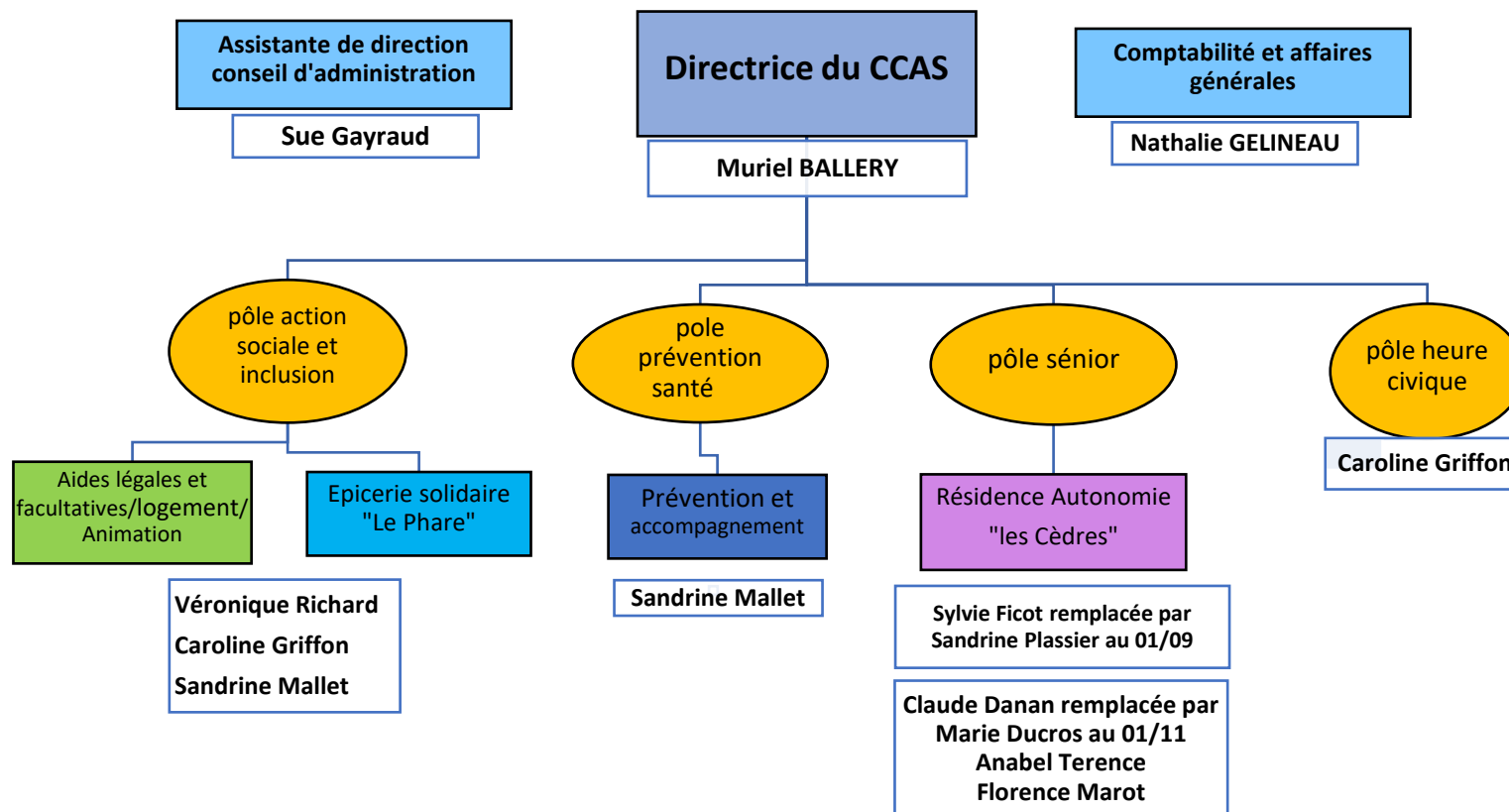
	Dépenses	Recettes	Résultat
CCAS	793 168.14 €	898 435,93€ (dont 463 000€ de subvention ville)	105 267.79€
Epicerie	67 900.51€	76 712,59€	8 812.08€
Résidence autonomie	352 902.34€	451 910,13€	99 007.79€
SAAD	74 811.38€	96 001.62€	41 207.90€

Investissement

	Dépenses	Recettes	Résultat
CCAS	209 971.39 €	8 839.05€	- 201 132.34€
Epicerie	1 357,68€	1 567,35€	209.67€
Résidence autonomie	54 704.82€	86 205.52€	31 500,70€
SAAD	0.00€	255.87€	255,87€

Les ressources humaines en 2025

L'organigramme au 31 décembre 2025



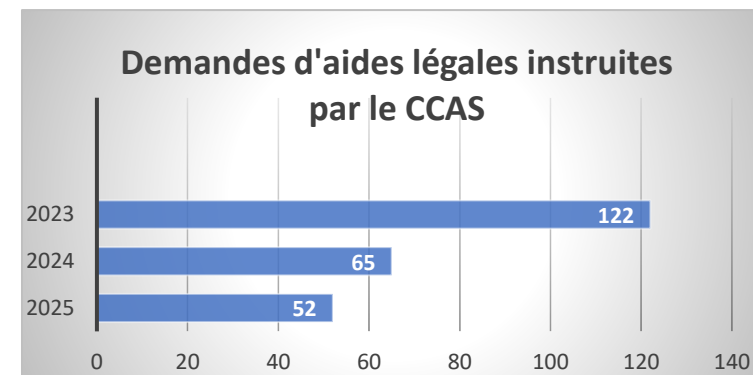
POLE ACTION SOCIALE -INSERTION -PREVENTION

Les missions liées à l'accueil sont diversifiées et fait du CCAS un service incontournable.

➤ **ACTION SOCIALE-**→ **Les aides légales**

Le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (obligation alimentaire, hébergement personnes âgées, personnes handicapées, domiciliation...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes

	Placements	APA	Aide ménagère (aide sociale)	Obligations Alimentaires	ESAT	Total
Demandes 2023	15	77	4	23	3	122
Demandes 2024	7	30	13	10	5	65
Demandes 2025	14	15	5	17	1	52



Les deux agents d'accueil instruisent les dossiers.

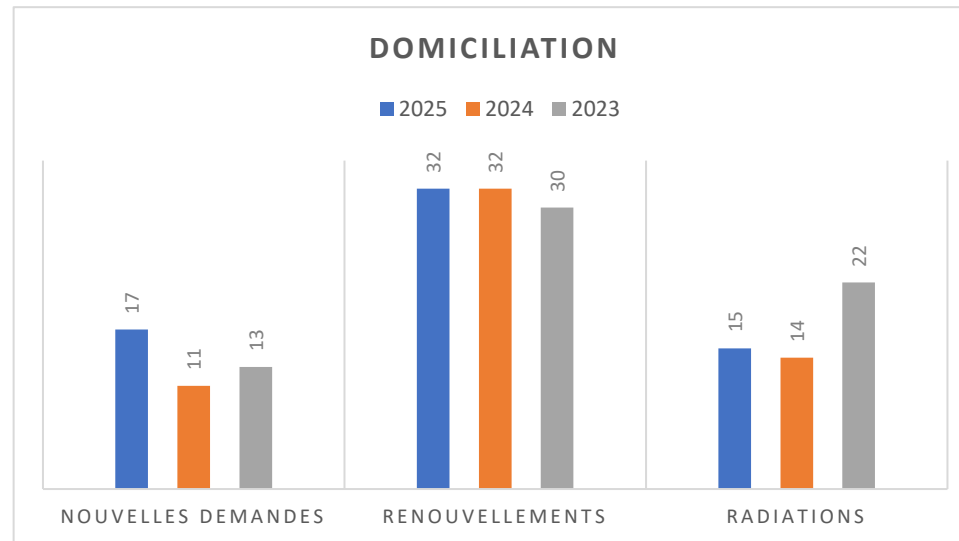
52 dossiers d'aides légales ont été instruits en 2025.

Remarques : Aujourd'hui les EHPAD gèrent les demandes des personnes et les familles n'ont plus obligation de faire instruire leur demande par le CCAS. On pourra interroger le département sur la tendance des dossiers d'APA.

→ **La domiciliation**

La domiciliation est ouverte aux personnes sans domicile stable (article L.264.1 du CASF). La domiciliation permet l'accès aux droits et à l'inclusion sociale. Le CCAS a repris la domiciliation au 1 er juillet 2022, porté jusqu'alors par le centre socio- culturel d'Aytré. Une formation a été dispensée par la Direction Régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) aux agents pour sa mise en œuvre.

Un règlement intérieur a été également voté par conseil d'administration. Les domiciliations sont accordées pour une durée de 12 mois et peuvent être renouvelées en fonction de la situation.



Le délai de traitement d'une demande de domiciliation est de moins d'une semaine au CCAS d'Aytré. Les principaux motifs de demande sont l'hébergement ne pouvant justifier une adresse et les demandes des gens du voyage sur le terrain de la CdA.

Au 31/12/2025, on compte 64 personnes domiciliés à Aytré dont 23 mineurs. Sur les 41 majeurs, on répertorie : 9 femmes isolées sans enfant, 6 femmes isolées avec enfant(s), 17 hommes isolés sans enfant, un couple sans enfant et 8 couples avec enfant(s)

→ Les aides facultatives

❖ Les aides et les secours financiers

Le CCAS délivre des aides financières en faveur des familles en situation de précarité. Ces aides ne constituent pas un complément de ressources. Elles ont un caractère ponctuel et visent à permettre aux familles de faire face à une baisse de ressources, un accident de la vie, une dette ou une charge exceptionnelle et répondre provisoirement aux besoins élémentaires de l'existence. Un accompagnement est proposé pour ces familles soit par le CCAS dans le cadre de l'épicerie sociale soit par le Conseil Général pour les familles et personnes isolées. Le montant de ces aides est examiné et validé par la commission permanente du CCAS qui a lieu deux fois/mois.

Tableau de suivi des aides facultatives 2025

	Accord	Ajournement	Rejet	Montant
Aides Energie	6	1		763.89 €
Aides Cantines				
Aides Vacances	1			100.00 €
Aides Activités Loisirs	2			86.00 €
Aides Loyers	3	3	1	829.00 €
Equipement/ assurance divers	2			329.00 €
Equipement PRU				
Aides Emploi/Formation	1			150.00 €
Aides Santé	1			300.00 €
Aides Diverses	1	1		200.00 €
Aides Transport	2			221.87 €
TOTAL	107	18	4	2 979.76 €

Le montant voté au **BP 2025** était de 16 800€
pour les aides facultatives.

Tableau de suivi des aides facultatives 2025

	Accord	Ajournement	Rejet	Montant
Aides alimentaires	103		8	20 300.00 €

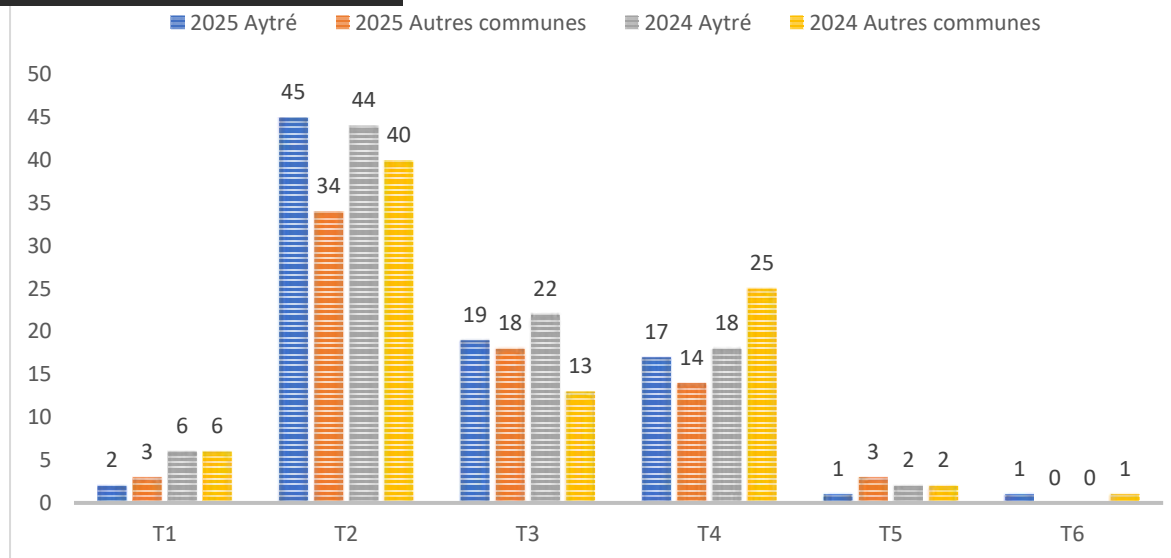
▪ LE LOGEMENT

Les demandes concernant les logements sociaux ne cessent d'augmenter. Plus de 16% de la population en location vit dans un logement social.

En novembre 2024, une convention a été signée pour désigner le CCAS d'Aytré comme guichet unique niveau 2 pour enregistrer les demandes de logement social. Les deux agents d'accueil instruisent également les demandes de logement social ainsi que l'accueil, l'information et l'accompagnement des usagers dans leur recherche de logement.

La typologie de logement la plus demandée est le T2 (56%) suivi du T3 (11%).

DEMANDES INSTRUITES PAR LE CCAS



Fin 2025, 157 demandes étaient en cours dont 45 nouveaux inscrits

Fin 2024, 160 demandes sont en cours dont 24 nouveaux inscrits

Le CCAS représente la commune en commission d'attribution de logement sociaux.

En 2025, 76 logements ont été attribués (36 à des aytrésiens et 40 à des personnes d'autres communes)

En 2024, 42 logements ont été attribués (18 à des aytrésiens et 24 à des personnes d'autres communes)

Evènement marquant : Le 27 février 2025, l'équipe du CCAS eu à gérer un incendie d'un bâtiment sur le site Pierre Loti, nécessitant le déclenchement du PCS afin d'assurer la mise à l'abri des habitants sinistrés. Quinze familles sur trente ont pu être relogées avec le soutien de la préfecture, de la DDETS, du Département et des bailleurs sociaux.

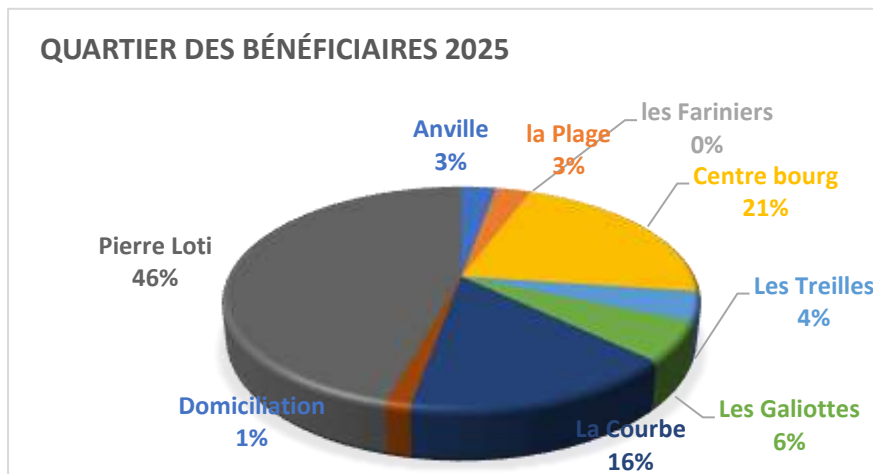
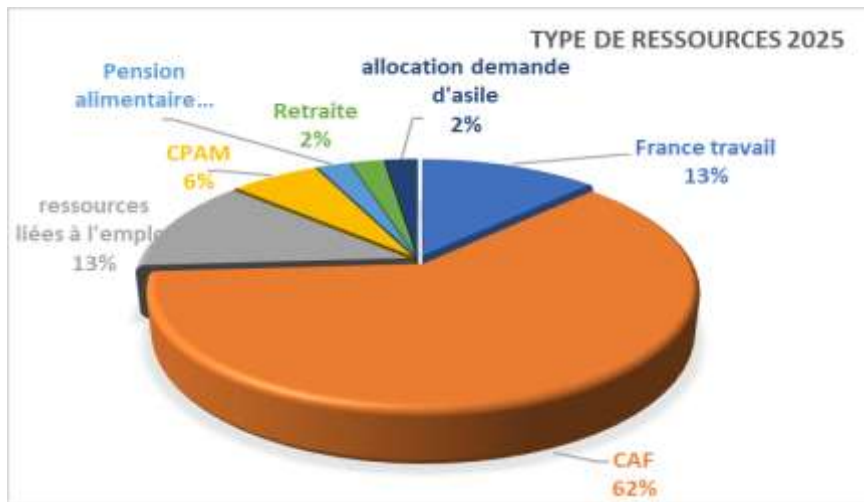
- L'épicerie solidaire a pour vocation de soutenir les personnes et familles rencontrant des difficultés économiques temporaires ou durables. Elle propose des produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien à 10% de leur valeur afin de permettre aux bénéficiaires de préserver leur équilibre budgétaire et leur dignité.
- Depuis 2006, une équipe de quatre bénévoles anime l'épicerie sociale et ouvre ce lieu aux « passagers » d'abord deux jours par semaine (le lundi et le jeudi) puis une fois par semaine, le jeudi après-midi, depuis 2024.
- L'activité de l'épicerie a concerné **70 familles** soit **137 personnes**, 79 adultes et 58 enfants.
- Les demandes d'accès à l'épicerie sont instruites par un travailleur social et sont examinées par la Commission permanente du CCAS

Année	Accords	Rejets	Ajournements	Total
2025	103	8		111
2024	89	12	3	104
2023	83	19	3	105

- Le phare accueille en moyenne 25 familles différentes chaque mois contre 20 familles en 2024.

	Demi-journées d'ouverture
2025	46
2024	49
2023	59

Types de ressources des personnes qui ont accès à l'Épicerie solidaire



La majorité des bénéficiaires vivent dans le quartier Pierre Loti, au centre Bourg et à la Courbe.

- L'épicerie solidaire est coordonnée par deux agents du CCAS ainsi que par quatre bénévoles tous les jeudis après-midi.
- L'accès à l'épicerie s'accompagne d'un projet d'insertion social et/ou professionnel défini avec le travailleur social du CCAS dans le cadre d'un projet d'accompagnement des familles. Cet accompagnement peut se mettre en place avec notamment les partenaires du territoire suivants :
 - Le Conseil Départemental
 - Le Plan Locaux de l'Insertion et de l'Emploi (PLIE)
 - Les entreprises d'insertion (L'Escale)
 - Le centre socio culturel d'Aytré
 - Habitat 17
 - La mission locale
 - ALPMS (médiation sociale)
- Les quatre bénévoles ont conventionné avec le CCAS, elles sont engagées de longue date et relativement autonomes sur les tâches régulières en matière de manutention, présentation des denrées en magasin, gestion des stocks, organisation matérielle, entretien du lieu et des équipements. Il s'agit pour une part de personnes ayant de la disponibilité et recherchant une activité occupationnelle. La volonté de rendre service est souvent l'élément moteur de l'implication auprès de l'épicerie mais révèle souvent un besoin d'être utile, de lien social. Ainsi, le CCAS permet aux personnes bénéficiaires de pouvoir effectuer des missions de bénévolat ponctuel ou durable dans une démarche de « don contre don » à l'épicerie. L'animation de l'équipe de bénévoles fait partie intégrante de l'accompagnement global proposé et s'appuie sur les compétences, savoirs faire de chaque participant.
Elles n'ont pas eu de formation en 2025.

■ LES ACTIONS SANTE

Au regard du diagnostic santé et des besoins repérés sur le territoire en termes d'accès à la santé et aux soins, de décès prématurés, de maladies cardio-vasculaires, obésité, diabète et cancers, de nombreuses actions de prévention et de promotion de la santé ont été mises en place par le CCAS. Ces actions ont bénéficié d'un travail partenarial avec le centre socio culturel, copilotées et co-animées par Sandrine Mallet du CCAS et Laura Mellot, animatrice adultes et familles du centre socio-culturel. Elles essaient d'être complémentaires et visent à alimenter le projet d'accompagnement global des familles.

La ville d'Aytré a signé son adhésion au contrat local de santé, contrat communautaire avec les communes de la CdA et a également rejoint le CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé).

La priorité a été donnée à **la santé des femmes** et les actions suivantes ont été mises en place :

- **Ateliers socio esthétiques** avec ANDES et l'Oréal dans le cadre d'un appel à projet « corps en accord » 3 avril – 17 avril – 24 avril :
- **Marché de la santé** le 25 juillet
- **Actions prévention santé mentale** (vaccin, prévention...) avec le Centre Socio Culturel le 1^{er} août et 29 août
- **Journée cœur des femmes** à la Clinique de Puilboreau le 7 octobre. 17 femmes aytrésiennes ont bénéficié de cette action.
- **Octobre rose** « Rochefort le 11 octobre : 8 femmes ont participé à la marche rose
- **Bilan santé** à Niort le 5 décembre : 7 personnes ont pu bénéficier d'une consultation complète.
- **Action nutrition santé** : goûter parents-enfants avec une diététicienne le 10 décembre 25 participants
- **Le brevet de secouriste en santé mentale organisé par la CTPS** a été dispensé auprès d'agents du CCAS et de la ville.

■ LES ACTIONS PRÉVENTION

- Une formation « éconovie » a été dispensée auprès de 13 professionnels (PLIE, SIAE de l'ESCALE, service social d'Habitat 17, centre socio-culturel, CCAS,) pour écrire un projet d'accompagnement global des familles sur le territoire. Seul, le département n'était pas présent du fait d'une restructuration du service social. Fin 2025, le projet « Allez Hop » a vu le jour et consiste en une commission pluridisciplinaire permettant d'aborder des situations communes. 18 personnes ont fait l'objet de la mise en place de parcours d'accompagnement dont il est encore impossible de mesurer l'intérêt puisqu'ils ont débuté en novembre 2025.
- Dans le cadre de l'accès aux droits **une conférence sur les droits et successions**, portée par le Département et le CCAS, a été organisée le 6 novembre 2025 avec la présence d'un notaire et d'un juriste. 60 personnes ont été recensées.
- Le CCAS participe aux cellules de veille de l'école La Petite Couture et des deux collèges (Camus et Atlantique) afin de favoriser la prise en charge des familles avec des enfants présentant des difficultés scolaires. Ces cellules ont lieu une fois par trimestre.
- Le CCAS aide à l'instruction de cinq demandes auprès du Lion's club pour des séjours en colonie de vacances à un prix de 28 euros (pour 21 jours).

Les orientations choisies par le Conseil d'Administration :

Le Téléthon : l'orientation choisie était de coordonner les actions du Téléthon via le CCAS. Ainsi le CCAS a conventionné avec l'AFM Téléthon pour mettre en place, avec les associations, des actions tout au long de l'année. Le CCAS d'Aytré a récolté 8 501,58 € (3 710,13 € en 2024 et 1 425,00 € en 2023). Alstom et les comités de quartier ont également organisés des évènements qui ont rapportés respectivement, 975 € et 1 626 €.



AR Prefecture

017-261700892-20250518-DEFI22_26-DE
Reçu le 22/05/2025

Au regard du temps accordé à la coordination et l'organisation de ces évènements, le CCAS n'a pas pu développer davantage les actions prévention santé qui seraient pertinentes à l'occasion de ces évènements. Tous ces évènements ont demandé de la présence et de la manutention de la part des agents du CCAS.

Le DUODAY : Le CCAS a proposé aux services de la mairie de s'associer à la mise en place du DUODAY le 20 novembre 2025. 9 personnes de l'IME de l'Océan, en situation de handicap, ont pu découvrir un métier en immersion pendant cette journée (accueil CCAS et mairie, Communication, Service technique, Comptable, Ressources Humaines et Etat Civil).

Tous les participants évoquent une journée très riche en échanges. Un nouveau projet DUODAY est prévu en 2026.

AIDE FACULTATIVE : Deux groupes de travail ont eu lieu en 2025. Le travail reste à poursuivre en 2026

SAAD (Service d'Aide A Domicile du CCAS) : Le SAAD a été clôturé au 31 décembre 2024. Le transfert du personnel a eu lieu au 1^{er} janvier 2025. Au regard des délais de reversement du GCSMS, des écritures budgétaires ont eu lieu en 2025. Le budget sera clôturé en 2026 ainsi que la poursuite du suivi RH qui concerne 4 personnes.

▪ **LA RESIDENCE AUTONOMIE « LES CEDRES »**

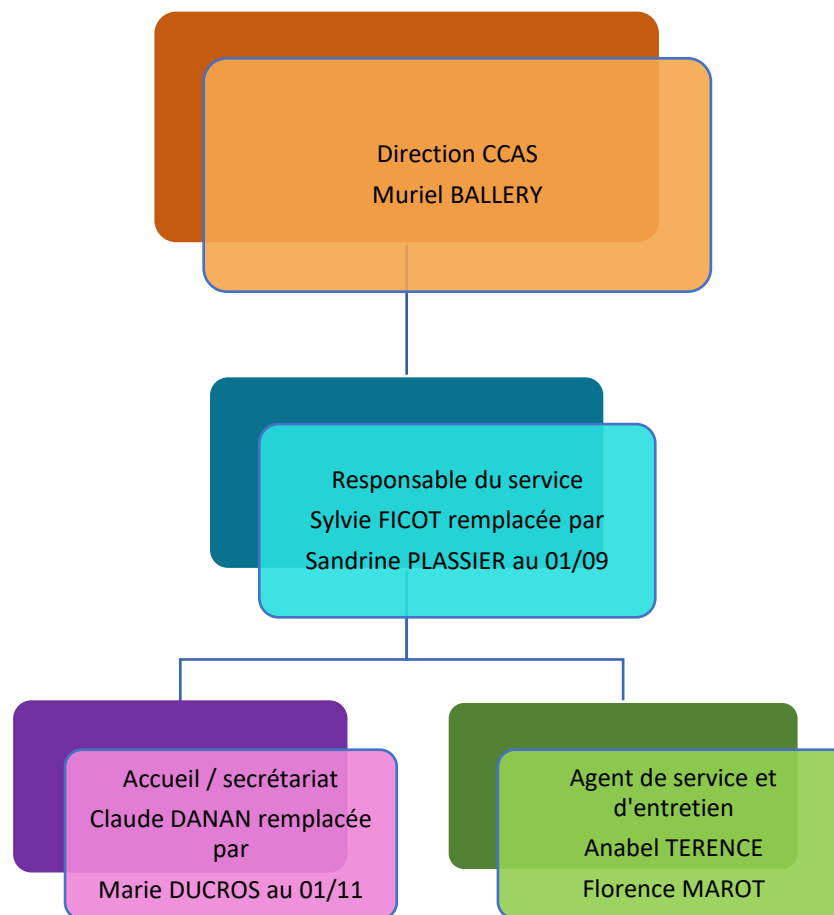
- Le CCAS gère un établissement non médicalisé pour personnes âgées autonome. Lieu d'hébergement et d'accueil, les seniors peuvent, bénéficier d'une vigilance, d'informations et de conseils, de rencontres et d'animations. Cet établissement situé en proximité du centre-ville, est impliqué dans des actions qui contribuent au vivre ensemble et accompagnent le bien vieillir avec le concours de nombreux partenaires sociaux, médicosociaux, culturels et de loisirs.



AR Prefecture

017-261700892-20260518-DEL22_26-DE
Reçu le 22/05/2026

➤ L'organigramme



La résidence compte 48 logements dont un réservé pour les séjours découverte. Fin 2025, 6 logements sont inoccupés. Nous avons eu un taux d'occupation de 88%. Nous avons répertorié 39 demandes reçus sur le site Via Trajectoire en 2025.

En 2025,

6 entrées : 3 personnes issues du département 17 et 3 personnes issues d'autres régions.

2024

5 entrées : 2 personnes issues du département 17 et 3 personnes issues d'autres régions.

➤ **Les loyers**

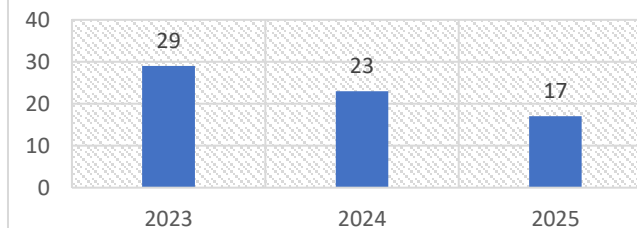
TYPE	LOYER+CHARGES	PRESTATIONS	TOTAL REDEVANCE
T1	443.65 €	228.79 €	672.44 €
T1 Bis	603.36 €	228.79 €	832.15 €
T2	746.56 €	228.79 €	991,27 €

➤ **Les séjours découvertes**

Il y a eu 15 séjours découverte en 2025 et 2 séjours prévus et annulés (en raison de l'état de santé).

Il y a eu 6 séjours découverte en 2024 contre 11 en 2023

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Oct.	Nov.	Déc.
0	2	0	2	2	1	2	0	1	3	0	2

Séjours découverte

Les résidents

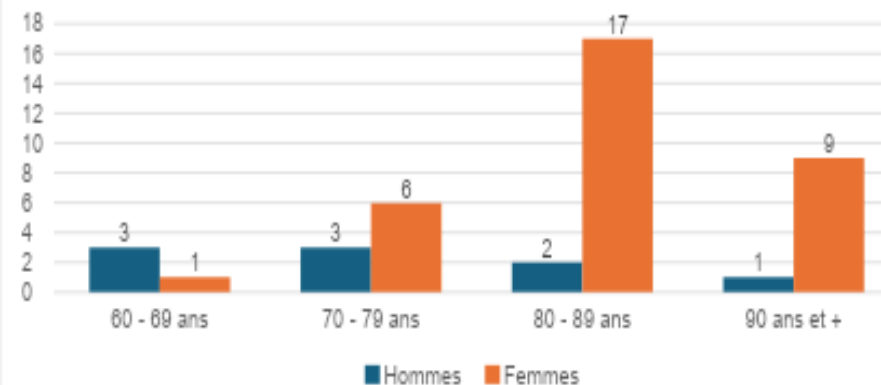
En 2025, les 42 résidents étaient composés de 33 femmes dont la moyenne d'âge est de 84 ans et de 9 hommes dont la moyenne d'âge est de 76 ans.

Nous pouvons observer 9 femmes et 1 homme de 90 ans et +. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 80-89 ans comptant 18 personnes soit 45% du nombre total des résidents.

Plus de la majorité des résidents ont plus de 80 ans (69%).

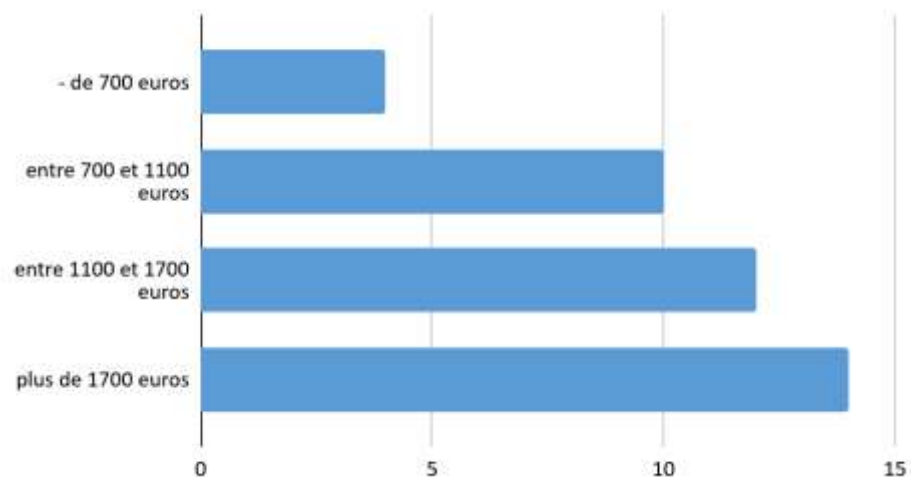
86 % des résidents sont très autonomes : 71 % en GIR 6, 14 % en GIR 5, 14 % en GIR 4.

Répartition des âges des résidents par genre
Année 2025



➤ Les revenus des résidents

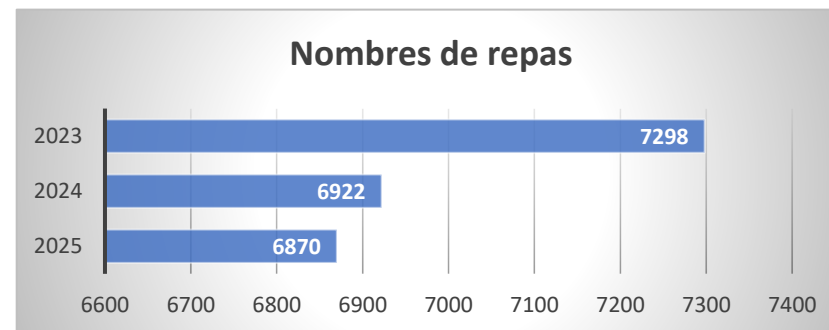
Revenus mensuels des résidents



Les résidents ont la possibilité de prendre leurs repas au sein de la résidence grâce à un service de restauration proposé uniquement le midi.

Le tarif est fixé à 7,88 € pour les résidents et à 9,19 € pour les personnes extérieures. Pour les résidents, le CCAS prend en charge une aide de 0.82 € par repas (cout total du repas : 8.70€).

MOIS	Repas résidents	Repas	Repas	Repas	TOTAUX
Janvier	481	4	49	24	558
Février	501	3	56	44	604
Mars	510	2	51	11	574
Avril	475	3	62	19	559
Mai	413	6	54	17	490
Juin	482	2	52	20	556
Juillet	498	3	59	15	575
Août	386	4	55	3	448
Septembre	544	19	67	26	656
Octobre	594	8	57	26	685
Novembre	477	4	49	24	554
Décembre	515	24	53	19	611
TOTAUX	5876	82	664	248	6870



Malgré la baisse remarquée depuis 2023, il est important de préciser que le restaurant reste un lieu très apprécié des résidents et des personnes extérieures. Il leur permet de se retrouver et de continuer de créer, maintenir ou développer du lien.

➤ Le service lingerie

MOIS	NOMBRE DE MACHINE A LAVER	NOMBRE DE SECHE-LINGE
Janvier	5	6
Février	3	4
Mars	7	7
Avril	3	4
Mai	3	3
Juin	6	7
Juillet	3	4
Août	5	6
Septembre	9	11
Octobre	5	7
Novembre	2	4
Décembre	6	7
TOTAUX	57	70

Les résultats de l'utilisation du service laverie correspondent au fait que la plupart des résidents possède leur propre machine à laver.

➤ La prévention de la perte d'autonomie

Nb de séances par ateliers en 2025



ATELIERS	Nb de séances	Nb moyen de participants/séance
Mémoire	29	8
Prévention des chutes	37	6
Activité physique adaptée	40	7
Relaxation	46	7
Chorale	35	11
Loisirs créatifs	34	6
Epluchage	14	5
Lecture	15	2
	250	52

Atelier mémoire à quoi tu penses ?

L'atelier est toujours très apprécié des résidents pour la qualité des exercices proposés et de son animation. Cet atelier continue de permettre aux résidents de se retrouver et d'avoir un temps de convivialité après l'atelier.

Les résidents apprécient cet atelier pour maintenir le bon fonctionnement de leur mémoire, et ont toujours hâte de reprendre après des interruptions à chaque période de vacances scolaires.



Prévention de la perte d'autonomie

Ces ateliers proposent de (re)découvrir un panel d'activités physiques : parcours motricité, jeux de ballons, danse, jeux de précision, exercice de gym... La participation est accentuée sur la prévention des chutes, la précision de l'équilibre, le renforcement musculaire, les jeux cardio, le parcours de marche à petits pas, ... etc. Madame "F." témoigne "Cet atelier me permet de rester en forme malgré mes 90 ans, de mieux me mouvoir, d'avoir de l'équilibre et un peu plus de souplesse ainsi que de ressentir du bien-être après chaque séance.



Chorale

Atelier très apprécié des résidents qui chantent ou fredonnent encore à la sortie de la séance. Cet atelier crée de la joie et du plaisir pour les résidents qui n'hésitent pas à se promouvoir sur des événements tels que le repas de Noël ou le barbecue. Par ailleurs, après avoir enregistré un CD, la chorale des cèdres s'est produite de nombreuses fois en 2025 : concert à l'EHPAD Charron, à l'EHPAD de La Rochelle (Champs de Mars), à l'IME des Réaux, à la résidence autonomie Les Cèdres (repas de Noël...) ainsi qu'au marché de Noël. Cette action a bénéficié de financements de la CNSA à hauteur de 3 200€.

Atelier lecture

Cet atelier permet de se divertir, de développer sa mémoire, d'accroître ses connaissances, de réfléchir sur le contenu et la compréhension. Cette activité se divise en deux parties : une partie lecture choisie et l'autre partie porte sur un personnage connu (histoire, showbiz, etc..) et ouvre des échanges de discussion au sein du groupe de lecture.

AR Prefecture

017-261700892-20260518-DEL22_26-DE
Reçu le 22/05/2026

Les animations

* Voici des exemples d'animation mises en place pour les résidents :

* Sorties marché de Chatellaillon

* Sortie voitures anciennes

* Moments intergénérationnels (Chorale école de la Courbe...)

* Parade de Noël avec la compagnie de la tasse de thé

* Marché de Noël avec participation au téléthon

* Repas de Noël

* Séance convivialité de fin d'année

* Karaoké "maison"

Les rencontres intergénérationnelles avec les enfants de l'école primaire de la courbe et de la SLEP

28 août : Sortie Fouras



10 septembre : Barbecue



➤ **Les moments forts**

- La mise en place d'une commission animation
- La mise en place des projets d'accompagnements personnalisés
- L'étude sur la réhabilitation de la résidence
- Le départ en retraite de Sylvie Ficot, responsable de la résidence et l'arrivée de Sandrine Plassier au 1^e septembre 2025
- Le Départ de Claude Danan agent d'accueil de la résidence et arrivée de Marie Ducros au 1^{er} décembre 2025
- Mise en place du logiciel qualité AGEVAL

- **Projet d'établissement (2015 - 2020).**
 - 2 groupes de travail ont eu lieu pour la réécriture du projet, concernant :
 - La rénovation du bâtiment, avec la participation des résidents, des familles et du directeur de l'IME,
 - Les résidents qui a eu lieu le 16 mars
 - L'aidance, soutien des familles et des résidents qui est programmé en 2026.

- **Conseil de Vie Sociale**
 - Ils ont lieu une fois par trimestre
 - Le 2 décembre 2025, 24 personnes étaient présentes dont 17 résidents.
 - Thèmes abordés : Projet d'établissement / les travaux de la résidence passés et à venir / Les animations passées et à venir

- *Gouters dansants :*

Le CCAS organise des gouters pour les séniors de 60 ans et plus, aytrésiens et extérieurs, deux ou trois samedis par an l'après-midi de 14h à 18h.

Ces gouters dansants ont habituellement lieu dans la salle Jules Ferry à Aytré

Un groupe de musique intervient pour animer ces gouters et une collation est proposée.

Les inscriptions se font au CCAS. Les tarifs sont de 8€ pour les aytrésiens et 14€ pour les non aytrésiens.

En 2025, deux gouters ont eu lieu le 1er février, 24 mai et 11 octobre avec en moyenne 50 personnes inscrites à chaque fois.

- Repas des ainés

Le CCAS organise également un repas des ainés en fin d'année aux ainés. Il est gratuit pour les aytrésiens de plus de 70 ans et payant pour les moins de 70 ans et les non aytrésiens.

Il a eu lieu le 7 décembre 2025 dernier et 238 personnes dont 19 personnes non aytrésiennes se sont inscrites.

LE PLAN CANICULE

Le plan canicule est lancé le 1^{er} juin jusqu'au 15 septembre. Une communication est mise en place à l'attention du public cible personnes âgées-personnes en situation de handicap.

Un registre nominatif est mis à jour chaque année. En 2025, 80 personnes (dont 36 résidents des Cèdres) étaient inscrites sur cette liste. La moyenne d'âge est de 82 ans.

Le quartier d'Aytré le plus représenté est le quartier du bourg (48 personnes recensées).

37 personnes ont plus de 80 ans dont 11 plus de plus de 90 ans.

La majorité sont des personnes seules sont des femmes seules.

